



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 novembre 2019

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 4 novembre 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. Absente Mme Danielle Roy. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-deux (19h32).

179-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

180-19

Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le procès-verbal du 7 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

181-19

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du

il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500729 à 500733	totalisant : 9 992,32 \$
Les paiements directs numéros : 822 à 839	totalisant : 14 441,76 \$
Les chèques numéros : 15110 à 15149	totalisant : 96 622,49 \$

Pour un grand total de : 121 056,57 \$

182-19

Autorisation extra travaux rue Langevin

CONSIDÉRANT les résolutions 109-19 et 147-19;

CONSIDÉRANT la mauvaise température du mois d'octobre 2019 et les délais de réalisation;

CONSIDÉRANT les subventions accordées pour le projet de la rue Langevin seront perdues si les travaux ne sont pas réalisés cet automne;

CONSIDÉRANT la possibilité de réaliser les travaux en modifiant la façon de refaire le pavage proposé par l'entrepreneur;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à déboursier les extras nécessaires à la réalisation du projet de réfection du pavage de la rue Langevin selon les montants présentés au conseil en séance de travail.

Le tout sera financé à même les surplus de l'année ou accumulés.



N° de résolution
ou annexion

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 novembre 2019

183-19

Autorisation mandat pour réalisation plan et devis réfection route Saint-Alfred pour programme AIRRL

CONSIDÉRANT le mauvais état de la route Saint-Alfred;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire préparer les plans et devis pour réaliser les travaux de réfection de cette route;

CONSIDÉRANT que nous devons fournir ces plans et devis au programme AIRRL;

CONSIDÉRANT les offres reçues;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à mandater la firme Arpo pour la réalisation des plans et devis du projet de réfection de la route Saint-Alfred au coût de 5 300 \$ + taxes

Le tout sera financé à même les surplus de l'année ou accumulés.

184-19

Confirmation fin des travaux rue de l'Étang et virées l'Heureux et Saint-Albert et demande de subvention

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux en octobre 2019;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste de la fin des travaux sur la rue de l'Étang, virée rue l'Heureux et Saint-Albert et autorise le directeur général secrétaire-trésorier à procéder à la réclamation de la subvention promise le 15 août 2018 dossier 00027671-1.

185-19

Adoption politique location du gymnase

CONSIDÉRANT la résolution 166-19;

CONSIDÉRANT l'entente qui a été signée;

CONSIDÉRANT le document « Politique d'utilisation du gymnase lors de la pratique du sport libre » déposé en séance de travail;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte la politique modifiée et autorise le directeur général secrétaire trésorier à débiter la publicité pour ce nouveau service et à recruter les bénévoles nécessaires au bon fonctionnement du service.

Les dépenses reliées à cette politique seront financées au budget loisirs 2019.

BD



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 novembre 2019

186-19

**Autorisation extra travaux filets terrain de balle + contrat d'essouchage
+ contrat mise aux normes panneau éclairage**

CONSIDÉRANT les résolutions 79-19 et 163-19;
CONSIDÉRANT le contrat avec Filet Nad's concernant les filets de sécurité du terrain de balle;
CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a proposé à la municipalité des modifications nécessaires à la réalisation du projet;
CONSIDÉRANT la proposition reçue concernant l'essouchage des arbres autour du terrain de balle;
CONSIDÉRANT les demandes pour effectuer la mise aux normes du panneau d'éclairage au terrain de balle demandé par l'assureur;
CONSIDÉRANT que l'ingénieur Serge Landry indique que les modifications sont appropriées;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire trésorier à déboursier les extras pour les travaux approuvé par l'ingénieur pour la réfection du terrain de balle.
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise Émondage Fillion à procéder à l'essouchage pour le prix de 1 580 \$ plus taxes.
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise Roy Solution Électrique à procéder à la modification du panneau de contrôle du panneau d'éclairage selon les exigences de l'assureur au prix de 1 490 \$ plus taxes.
Le tout sera financé à même les surplus de l'année ou accumulés.

187-19

Autorisation achat quatre (4) luminaires pour la rue des Roseaux

CONSIDÉRANT les nouvelles constructions dans ce secteur du village;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à acheter et installer quatre (4) nouveaux luminaires de rue au DEL pour la rue des Roseaux de la compagnie Benoit Baillargeon au prix de 535 \$ chacun + taxes.
Le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise également la demande à Hydro-Québec pour l'installation et le branchement des dits luminaires.
Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt en cours pour le développement résidentiel et/ou par les surplus de l'année en cours.

188-19

**Nomination personne désigné et substitut sans responsabilité pour
aide application règlement 398-19 – cours d'eau pour la MRC Nouvelle-Beauce**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la MRC nouvelle-Beauce le 25 octobre 2019 ainsi que le règlement 398-19;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne et un substitut pour aider à l'application dudit règlement;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine nomme Richard Laverdière comme personne principale désignée et Yvon Marcoux comme substitut pour les mêmes tâches pour aider la MRC à l'application du règlement 398-19 concernant les cours d'eau.
La municipalité de Sainte-Hénédine décline toute responsabilité dans l'application de ce règlement de compétence exclusive de la MRC Nouvelle-Beauce mais permet l'utilisation de son personnel afin de collaborer avec le personnel de la MRC. Un numéro d'urgence 24h/24h 7jours sur 7 devra toutefois être fourni par la MRC pour nous permettre de communiquer avec un responsable de la MRC en cas d'urgence.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 novembre 2019

189-19

Demande au MTMDET de revoir la limite de vitesse route 275 (Langevin) avec une zone de transition de 70km/h et repositionnement limite 50km/h selon configuration des lieux

CONSIDÉRANT que la vitesse sur la route Langevin passe de 90km/h à 50km/h sans zone de transition à l'entrée sud du village et que la désignation de la limite de vitesse n'est pas appropriée selon l'étude réalisée par le ministère en 2017 et l'engagement de direction territoriale à procéder à la modification;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande au MTMDET de revoir la désignation des limites de vitesse de la route 275 (Langevin) à l'entrée sud du village tel que précisé dans correspondance de décembre 2017.

190-19

Autorisation demande de subvention radar pédagogique

CONSIDÉRANT les démarches réalisées dans le but d'acquiescer un radar pédagogique;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir de l'aide financière pour l'acquisition d'un radar pédagogique avec le programme d'aide financière du fond de la sécurité routière du MTMDET;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à déposer la demande de subvention pour le projet radar pédagogique auprès du MTMDET au fond de la sécurité routière.

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine confirme son engagement financier à ce projet.

Corrections
faites voir
résolution
202-19 du
procès-verbal
du 2019/12/02

191-19

Attestation dépôt rapport trimestriel au 30 septembre 2019

CONSIDÉRANT le 3^{ème} rapport trimestriel déposé par le directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt par le directeur général secrétaire-trésorier du 3^{ème} rapport trimestriel au 30 septembre 2019 soit des revenus de 1 764 329 \$ et des dépenses et affectations de 1 310 018 \$.

BO



1^{er} de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 novembre 2019

192-19

Autorisation contrat déneigement cours et élargissement rue avec divers fournisseurs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les ententes de déneigement pour les cours, l'élargissement des rues et pour le déneigement de glissière de sécurité pour 2019-2020;

Il est proposé par Rabia Louchini appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal renouvelle les ententes de déneigement comme suit :

Excavation Stéphane Bonneville	Rue Bédard Sentier école Centre municipal Devant salle municipal Accès presbytère et église Caserne + étang	Forfaitaire selon la proposition de novembre 2019
Excavation Stéphane Bonneville	Élargissement des rues	À taux horaire selon la proposition de novembre 2019
Ferme Bonneville	Accès à la station de pompage aqueduc	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé
Ferme Lidre Inc.	Loisir Poste de pompage Chemin accès station d'épuration	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé
Germain Roy	Glissière de sécurité route Langevin et route Sainte-Thérèse	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé.

Le sablage des cours est réalisé en extra à la pièce, au besoin pour les entrepreneurs concernés.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des services concernés.

193-19

Mandat pour préparation appel d'offre vidange des étangs 2020

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire la vidange des étangs en 2020;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels reçues;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à mandater la firme Arpo pour seconder la municipalité pour faire effectuer la vidange des étangs au coût de 3 500 \$ + taxes + tarif horaire pour coordination avec le Ministère de l'environnement et l'entreprise lors des travaux.

Le tout sera financé à même la réserve financière prévue à cette fin.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 novembre 2019

194-19

Autorisation appel de candidature remplacement congé de maternité de la coordonnatrice en loisirs

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la coordonnatrice en loisirs;
CONSIDÉRANT les discussions avec la directrice générale de la municipalité de Sainte-Marguerite;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise à réaliser les procédures d'embauche pour le poste de remplacement de congé de maternité de la coordonnatrice en loisirs commun avec Sainte-Marguerite.
M. Michel Duval, maire, M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et un conseiller conjointement avec la municipalité de Sainte-Marguerite devront faire une recommandation d'embauche au conseil pour le mois de décembre 2019.

195-19

Avis à la Fabrique Sainte Mère de Jésus concernant la stabilité d'un clocher de l'église de Sainte-Hénédine lors des vents violents du 1^{er} novembre 2019

CONSIDÉRANT les avis reçus de citoyens lors des vents violents du 1^{er} novembre 2019 concernant la stabilité d'un clocher de l'église de Sainte-Hénédine;
CONSIDÉRANT les observations faites et la vérification sommaire faite à l'intérieur des deux (2) clochers;
CONSIDÉRANT que d'autres municipalités ont eu des problèmes avec des clochers d'église;
CONSIDÉRANT qu'il y a peut-être lieu de faire effectuer une vérification plus approfondie pour éviter un effondrement qui aurait des conséquences importantes pour notre communauté;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine avise la Fabrique Sainte Mère de Jésus de considérer les informations reçues concernant la stabilité d'un clocher de l'église de Sainte-Hénédine lors de vents violents.

196-19

Demande du Cercle des Fermières pour le Marché de Noël

CONSIDÉRANT la demande reçue du Cercle des Fermières daté du 12 octobre 2019;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise la gratuité de deux (2) jours sur trois (3) pour la location de la salle pour le Marché de Noël du Cercle des Fermières de Sainte-Hénédine les 22-23 et 24 novembre 2019.

197-19

Autorisation à déposer projets auprès du programme région branché

CONSIDÉRANT l'information reçue de membre du conseil d'un nouveau programme pour aider le déploiement d'internet haute-vitesse;
CONSIDÉRANT qu'une partie de notre territoire pourrait bénéficier d'un meilleur accès internet haute-vitesse;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine s'engage à assumer la part de sa participation financière à même ses surplus accumulés.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

4 novembre 2019

198-19

Autorisation emprunt temporaire pour financer contribution au
gymnase de l'école La Découverte

CONSIDÉRANT l'approbation reçue du MAMH pour le règlement d'emprunt
418-19;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général
secrétaire-trésorier à contracter un emprunt temporaire pour acquitter la
facture de la CSBE d'ici la fin de l'année 2019 pour la contribution municipale
au projet de réfection de l'École la Découverte auprès de la caisse
Desjardins de la Nouvelle-Beauce CDE Chaudière Nord au meilleur taux
possible.

199-19

Autorisation réparations diverses suite à ^{JM}vents violents du 1^{er}
novembre 2019

CONSIDÉRANT les bris aux biens municipaux relatifs aux vents violents du
1^{er} novembre 2019;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois
et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général
secrétaire-trésorier à faire réaliser les réparations suivantes :

- Clôture de la piscine municipale
- Clôtures aqueduc (puits) et champ épuration
- Remplacement pompe au puit P-1

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des divers
services et le surplus accumulé s'il y a lieu.

200-19

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.
Il est vingt heures quarante (20h40).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalait à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval,
Maire


Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés

BD